

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 octobre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 06

Absents : 02

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

Par suite d'une convocation en date du 15 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 21 Octobre à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Gaston GERAN.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernand BOULON, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Juliette FARNABE, Véronique GOMBAULD donne procuration à Jules OTTO, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY

N° de délibération : 02
Date de transmission
en préfecture :
2 8 OCT. 2024

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois de mai, juin et juillet et qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
09/08/2024	2024/08-22	Précision à l'accompagnement financier pour la participation de la Miss Vieux-Habitants à l'élection de Miss Guadeloupe pour miss France 2025 - Coût de la prise en charge : 15 000,00€
06/08/2024	2024/08-21	Prise en charge des frais de sonorisation de la manifestation organisée par l'association Léritaj - Prestataire : Groupe HYPNOSE - Coût de la prestation : 1 800,00 €

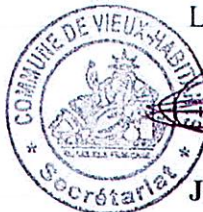
**Le Conseil municipal,
Après échanges de vues**

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région
et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 29 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr